

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (1967)
Heft: 71

Artikel: Esquisse citadine d'une nouvelle politique agricole
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029146>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Esquisse citadine d'une nouvelle politique agricole

Souvent notre curiosité déborde sur des domaines qui nous intéressent sans que nous puissions justifier notre compétence par des titres et spécialités. Nous marchons volontiers (l'image s'impose) sur les plates-bandes agricoles. Dans nos tiroirs, le dossier « agriculture » est aussi volumineux que les autres. Et pourtant, il est rare que nous abordions ce sujet. C'est qu'il faut peu de choses pour ressembler à une caricature de l'almanach Vermot : le citadin, chemise polo et tête urbaine, qui conseille à un paysan, noueux, glébeux, en plein travail : « Ne croyez-vous pas, mon brave, que la rationalisation serait à même d'abaisser vos coûts de production ? » s'attire immanquablement la réponse : « Viens-y voir ! ».

Nous nous risquons pourtant. La récente hausse de quelques prix agricoles a renouvelé des polémiques d'une monotonie triste. C'est un sujet de dissertation populaire que de comparer le bonheur du rat des champs et du rat de ville. Aucun thème, dans les cours de répétition militaire, n'inspire mieux la verve des discussions. Lors des attentes des grandes manœuvres, c'est un passe-temps agréable où la mise-en-boîte l'emporte sur l'argumentation. Mais, dans la presse des « partenaires sociaux », la même polémique devenue sérieuse n'amuse plus.

Le dynamisme paysan

Nous lisons avec plaisir la presse agricole. Elle est vivante. Il n'est pas de semaines où l'on ne parle de méthodes nouvelles, d'expériences nouvelles. L'enthousiasme du métier y éclate. Autre signe : les rédacteurs suivent de près l'unification de l'Europe agricole. Contrairement à certaines associations professionnelles, ils le font sans réflexe de défense et de peur : ils y cherchent, ils y trouvent une leçon. Bref, à en juger par sa presse, la paysannerie romande prouve que sa montre marque l'heure exacte. Il y a quelques mois, nous avions rejoint des paysans qui, un dimanche, désiraient s'initier sur place à Crançot, capitale de la montbéliarde, aux nouvelles méthodes de l'élevage français. Ce qui s'y disait était d'évident bon sens : que les qualités d'un taureau reproducteur doivent être testées (plaisir des mots : on teste les testicules) en fonction des caractères propres de sa descendance, que seule cette méthode est sûre, scientifique; qu'elle permet de choisir les qualités que l'on désire renforcer; que de renforcements en renforcements, au rythme des générations, l'originalité des races disparaîtra; dès maintenant il ne faut plus parler de races, mais de lignées, etc. C'était des évidences génétiques, qu'aujourd'hui l'on ne conteste plus. Mais pour que triomphe le bon sens, il a fallu un mouvement parti de la base. Les officiels dépassés ne songent plus qu'à contrôler le mouvement. La révolte a eu lieu. C'est un signe de santé.

Remarque sur un bon conseil

Certains milieux voudraient que les paysans rationalisent et renoncent à toute augmentation de prix. S'imaginent-ils que les paysans pourraient rationaliser sans investir ? Alors comment financer ces investissements ? Les industriels le font en grande partie par autofinancement, en maintenant les prix à un niveau élevé. Comment les paysans pourraient-ils eux le faire en laissant se déprécier leurs revenus et les prix ? Personne ne l'explique. D'où la faible portée du conseil.

Prix agricoles et vie chère

Encore une remarque préliminaire. Ceux qui protestent contre la hausse des prix parlent de vie chère. Il serait plus juste de poser le problème en termes de compensation de la hausse des prix. Or l'augmentation récente des prix agricoles (lait, fromage, beurre et, dans une moindre mesure, viande) sera enregistrée par l'indice des prix à la consommation qui grimpera d'un demi pour cent. Remarquons que les répercussions de la hausse des

loyers auront des effets plus marqués; la fortune immobilière ne s'oublie pas, elle aussi, sans être toujours aussi productive et laborieuse que l'agriculture.

Toujours est-il qu'un demi pour cent, ce n'est pas considérable. Mais cette mesure est celle que l'on enregistre sur l'indice officiel. Or ce baromètre est contestable.

Nous ne voulons pas reprendre ici la polémique que nous avons soutenue à l'occasion de la révision de l'indice. Nous résumons afin d'insister ! La révision de l'indice a eu pour effet de diminuer considérablement la pondération des produits laitiers. La hausse de ces marchandises lactées n'influencera, désormais, que beaucoup plus faiblement l'indice qui sert de base aux réadaptations de salaires. On nous a dit que cette diminution de la part laiteuse dans l'indice ne fait que refléter l'évolution des habitudes de consommation. C'est partiellement inexact; car ces habitudes ont été analysées d'après les comptes de ménages de milieux plus aisés que la moyenne, chez lesquels, en conséquence, l'alimentation est moins importante dans les comptes que chez les ménages modestes. Pour les travailleurs aux ressources faibles, pour les familles nombreuses, la hausse des prix agricoles se fait plus durement sentir, mais ce qui est grave et nouveau, elle n'est désormais plus intégralement compensée.

Avant de rationaliser le travail du paysan, il serait plus logique, plus dans l'ordre des choses qui veut que les bœufs se mettent devant la charrue, de se battre pour que les hausses agricoles soient compensées **pour tous**, c'est-à-dire d'abord pour les « économiquement faibles » les seuls qui sont perdants aujourd'hui.

Or il n'est pas trop tard pour créer, par un perfectionnement de la statistique, un indice des prix différencié.

Ces remarques faites, il demeure que la situation de l'agriculture suisse est insatisfaisante. La hausse des prix n'apporte pas de solution à long terme. Pourquoi ?

Les records du monde de l'agriculture suisse

L'agriculture suisse jouit d'un certain nombre de particularités qui sont de véritables records du monde.

1. Le sol le plus cher. La Suisse tient le record du monde pour les terrains à bâtir; ils ont entraîné la hausse des terres agricoles. A La Côte, les financiers en mal de spéculation sur de prétendues cités-satellites ont acheté jusqu'à 25 fr. le mètre carré des terrains qui n'auront jamais d'autre vocation qu'agricole. Les cités ne se feront pas, mais le marché des terres en est bouleversé. A cette cherté du sol s'ajoute, on le sait, un autre handicap, la difficulté d'exploiter les terrains situés en altitude.

2. Record dans l'endettement. Un capital de 16 milliards est investi dans l'agriculture suisse. La moitié, soit 8 milliards, sont des dettes. C'est un endettement égal à celui de l'agriculture de la République fédérale d'Allemagne, qui a pourtant une autre dimension.

Le coût du service de cette dette absorbe quelque 360 millions. C'est-à-dire, à peu près, le 10 % du revenu agricole, estimé à 3,6 milliards.

3. Record dans la mécanisation. La Suisse a l'agriculture la plus mécanisée du monde. En moyenne 102 tracteurs pour 1000 hectares. Mais c'est une surmécanisation, souvent coûteuse par rapport aux possibilités de rendement.

4. Record dans le subventionnement. 500 millions sont inscrits au budget de la Confédération, mais il faudrait tenir compte encore des subventions cantonales.

Or, 11 % seulement de cette aide fédérale est allouée dans le dessein d'améliorer les conditions de production, alors qu'il a fallu en consacrer en-

viron 61 % à la garantie des prix et des débouchés (rapport Stocker, p. 61).

Il est intéressant de connaître le rendement des diverses productions agricoles, et quel est dans ce rendement la part des subventions fédérales (chiffres valables pour l'année 1965).

Production	Rendement à l'hectare en francs	Subvention fédérale par hectare en francs	Subvention fédérale en % du rendement
Betteraves sucrières	3434	1765	52,9
Colza	2448	1203	49,1
Seigle	1995	616	30,9
Céréales fourragères (1964)	1404	423	30,1
Froment (1963)	2450	541	22,1
Tabac	8510	1430	16,8
Pommes de terre	5624	473	8,4
Vin (y compris jus de raisin)	12 960	1014	7,8

Tableau impressionnant; remarquez que le 50 % du rendement de la betterave et du colza viennent de subventions.

5. Record dans les prix. Nos prix sont de 20 à 70 % supérieurs à ceux du Marché commun : près de 20 % pour le lait, 60 % pour le blé. Or les prix agricoles du Marché commun sont eux-mêmes supérieurs aux cours mondiaux (la relative cherté du Marché commun nous rend d'ailleurs service; car nos voisins s'autoapprovisionnent pour le 90 % de leur ravitaillement, nous, pour le 60 % seulement; la différence nous l'importons et la payons aux cours mondiaux qui contribuent à compenser nos prix élevés et à rapprocher le coût total de notre ravitaillement de la moyenne européenne).

Tous ces records sont, on le voit, complémentaires. Les coûts de production les plus élevés appellent des prix hauts et des subventions fortes.

Deux problèmes nouveaux

Nous pourrions certes continuer à vivre avec nos records, même coûteux, comme on vit avec ses rhumatismes. Mais nous sommes bousculés par deux faits : l'un politique, l'autre économique.

Le fait politique, c'est la création du marché agricole européen. Bientôt, notre pays devra s'engager dans une négociation européenne. Il aura intérêt alors à ce que son agriculture soit la plus compétitive possible.

Le fait économique, c'est la part de plus en plus réduite des agriculteurs dans la production alimentaire, et la part accrue en valeur de la transformation et de la commercialisation (emballage, publicité, aliments instantanés, etc.). « Le paysan suisse », organe officiel de l'Union suisse des paysans, (octobre 1966) estime en s'inspirant d'une étude de l'Institut de recherches économiques de l'Ecole polytechnique, que la part du paysan n'est plus que le 54,5 % de la valeur des produits alimentaires; M. R. Juri descend même jusqu'à 50 %. Aux Etats-Unis, on approche du 30 %. L'évolution est donc inéluctable; elle est très rapide.

Aussi les paysans qui désirent suivre les nouvelles habitudes de consommation et en tirer profit sont-ils obligés de ne plus livrer leurs produits à l'état brut, mais de prévoir leur conditionnement, leur conservation, leur transformation.

Le journal « Terre romande » mettait récemment en évidence la pêche suivante :

« Nous apprenons d'autre part que la grande coopérative polyvalente française d'Anceis, dans la Loire-Atlantique (15 000 adhérents, 150 millions de chiffre d'affaires sur les produits laitiers, lait en poudre, vins, jus de pommes et de raisins, céréales, beurre, viande, poulets, œufs, etc.), vient de prendre le contrôle de la société de conserverie bien connue « Amieux », fondée en 1856, exploitant quatre usines, disposant en France d'un réseau de septante agents exclusifs et réalisant un chiffre d'affaires d'environ 43 millions.

Les disques pourront-ils tourner en roue libre ?

La coopération agricole, en « intégrant » l'une des entreprises les plus renommées de l'industrie de la conserve (dont l'image de marque avait été bâtie à force de publicité, dans un souci de qualité), a incontestablement marqué un point important sur le secteur privé... »

La politique agricole

L'agriculture suisse pour vivre aura besoin pendant longtemps encore de prix élevés et de subventions massives. On ne saurait en un jour bouleverser ses structures. Mais ces subventions et ces prix devraient avoir une autre affectation.

Tout d'abord il n'y aura pas de survie agricole sans aménagement du territoire, c'est-à-dire sans délimitation de zones agricoles, réservées à la seule exploitation rurale. La délimitation de zones agricoles, même à proximité des villes, ne devrait pas entraîner d'indemnisation. Il serait toutefois possible de considérer les subventions comme une sorte d'indemnisation globale assurée par la collectivité en permanence; ces subventions sont destinées à maintenir une agriculture saine; le demi-milliard est donc le prix payé par la nation pour que le sol paysan demeure paysan.

Les augmentations de prix devraient d'autre part assurer le financement des coopératives de transformation, de commercialisation; c'est-à-dire que les augmentations de prix ne devraient pas être intégralement versées aux producteurs, mais en partie à des fonds d'investissements agricoles.

Les recherches, que nous poursuivons sur l'épargne négociée, nous ont révélé combien la formule pourrait s'appliquer aux problèmes agricoles.

En effet, il est plus facile pour un paysan qui n'est pas dépendant d'un salaire modeste et mensuel d'accepter qu'un pourcentage de son revenu ne soit pas touché en numéraire, mais soit considéré comme un revenu différé. Une ferme, c'est une entreprise, avec ses comptes d'exploitation, avec son bilan. Si des parts d'un fonds d'investissements agricoles (correspondant au revenu épargné, gelé) devaient être inscrites à l'actif du bilan de la ferme, cela présenterait peu de difficultés.

Du même coup, on corrigerait un défaut du système actuel, car il est évident que les hausses des prix ont poussé jusqu'à aujourd'hui les paysans à des surinvestissements individuels. Il est symptomatique que nous soyons détenteurs du record du monde de mécanisation. Mais la rationalisation collective, elle, est plus embryonnaire. Il faut donc lui donner les moyens de se développer.

Une question

Nous disions au début de cet article : les paysans ne sauraient transformer leur mode d'exploitation sans trouver des ressources pour investir.

Ces transformations (agriculture prenant de fortes participations dans la mise en valeur des produits, agriculture de qualité, d'élevage industriel) sont nécessaires. Mais elles doivent être conçues de façon que l'ensemble des agriculteurs en tirent bénéfice et non pas seulement, ici ou là, quelque compagnie commerciale.

Le seul moyen d'accélérer cette mue est de créer des fonds d'investissements agricoles richement dotés.

Pourquoi ne seraient-ils pas alimentés par une partie des hausses des prix ? Au lieu de toucher trois centimes par litre de lait, le paysan toucherait les deux tiers de cette somme sous forme de numéraire comme jusqu'ici, et un tiers sous la forme de parts au fonds d'investissements agricoles.

Non seulement ces parts représenteraient un actif, mais à moyen terme elles seraient un placement lui permettant de tirer profit de la commercialisation des produits agricoles.

Nous posons ouvertement et citoyennement la question à ces paysans ou à leur porte-parole dont nous avons dit en préambule qu'il ne nous paraissait pas en retard d'une année ou d'une idée.

Vous pénétriez chez un disquaire qui vous offrait un enregistrement impeccable des meilleurs interprètes pour 27 francs. C'était le prix « officiel ». Vous trouviez à côté un disque identique pour 19 francs. Un pareil écart dans les prix de détail était curieux. Les miracles économiques n'existent pas. L'altruisme dans les affaires est bien rare. Alors ? C'est qu'il existait en Suisse deux marchés distincts et d'inégale importance : le marché officiel et le marché noir. L'Etat n'avait évidemment rien à faire, emprenons-nous de le dire, dans la branche. En Suisse, on est noir ou officiel en fonction des cartels. Mais la terminologie est significative d'un état d'esprit : même les partenaires économiques oublient parfois que les prescriptions qui leur sont imposées émanent d'une association privée et non de l'Etat. Il y avait donc les noirs et les officiels du disque.

Examinons d'abord les officiels. Neuf grossistes suisses représentent (ils sont toujours là) chacun en exclusivité un certain nombre de marques. Chacun a obtenu de ses fabricants le monopole de la vente de disques dans notre pays. A neuf, on s'entend sur les prix, sur les conditions que l'on fera aux détaillants.

La force des grossistes, c'est que le disque n'est pas une marchandise comme les autres. Trois ou quatre sortes de pâtes alimentaires suffisent pour répondre à tous les besoins. Pour être complet, le magasin d'un disquaire devrait contenir des milliers d'œuvres. C'est cette particularité qui a dicté dans une large mesure la structure du marché. Pour cette marchandise particulière, les distributeurs, les grossistes ont mis l'accent sur le service. Aux détaillants qui ne peuvent stocker ils offrent toutes les facilités de livraison. Pour trois disques commandés, ils déplacent une camionnette.

De leur côté, les marchands ont créé leur association qui a passé accord avec les grossistes. Pour recevoir de la marchandise, le disquaire doit adhérer à l'Association suisse des marchands de disques et respecter les prix de vente au détail. Chacun a de quoi vivre sans soucis. Le prix de vente d'un disque se partage assez exactement en trois : un tiers pour le détaillant, un tiers pour le grossiste, un tiers pour le fabricant (éditeur).

Remarquez la somptueuse marge du grossiste. Elle est la même que celle du détaillant, alors qu'il travaille en gros.

Les noirs

Les noirs sont apparus il y a moins de dix ans. C'était avant tout des outsiders qui à l'origine n'avaient rien à perdre parce que ne possédant rien. Un marchand ayant pignon sur rue ne pouvait, sans risquer la catastrophe, prendre des libertés avec le cartel. Les noirs, eux, travaillaient avec des méthodes peu conformes aux règles de la gestion commerciale prudente et orthodoxe. Ils prenaient pied là où le circuit officiel était faible : d'abord, le disque américain mal introduit en Suisse. Les Hot-clubs étaient heureux d'acquérir, par correspondance, des disques de jazz que souvent ils ne trouvaient pas; de surcroît ils les obtenaient à meilleur marché.

Le succès aidant, les noirs attaquèrent les marques européennes. Pour cela, ils contactèrent les grossistes étrangers, qui cédaient à bas prix certains titres afin d'obtenir des bonus de fin d'année que les fabricants n'accordaient qu'à partir d'un certain chiffre d'affaires.

Puis la brèche s'agrandit. Les noirs furent alors assez forts pour s'adresser directement à des fabricants qui craignaient que leurs concurrents s'emparassent seuls de ce marché parallèle en plein développement. Plusieurs acceptèrent de livrer aux noirs de manière clandestine.

On voyait des camionnettes bourrées de disques passer (en toute légalité) la frontière genevoise. Les factures étaient payées comptant (on ne reprend pas les invendus), dressées au nom d'un homme de paille, les en-têtes imprimés étaient fictifs.

Si ce commerce se déroulait surtout à la frontière française, c'est que les grossistes avaient négligé,

il y a quelques années, plusieurs marques françaises, mal introduites en Suisse. Les noirs trouvèrent donc un accueil plus favorable auprès des fabricants français. Ainsi purent se créer de solides réseaux parallèles.

Avantages et inconvénients

Les officiels s'indignaient. Les disques à 27 fr., à 24 fr. étaient le prix de leurs services sûrs, disaient-ils. Car les détaillants dissidents, les discounts, alimentés par le réseau parallèle présentaient des faiblesses. L'approvisionnement avait des failles; il était plus restreint et surtout faisait souvent défaut les nouveautés, les « tubes » qui assurent de gros chiffres d'affaires.

(Grâce aux vedettes, les fabricants essaient de mieux contrôler le marché. La vedette, qu'il s'agisse d'un chef d'orchestre ou d'un chanteur yé-yé, la vedette n'est pas seulement un produit qu'on lance — ou un talent qu'on fait valoir — afin, par la publicité, d'accroître la vente; la vedette, c'est aussi un artiste mis sous contrat, dont la fabrique et l'éditeur se réservent l'exclusivité; ils acquièrent ainsi en cas de grands succès une position de monopole.)

Mais si les discounts n'offraient pas toujours un service impeccable, du moins ce qu'ils vendaient, ils le vendaient bon marché; ils consentaient en général 30 % de rabais par rapport au marché officiel. D'où le disque à 19 francs au lieu de 27.

Et aujourd'hui

La situation est intéressante à suivre. D'une part les prix officiels ont sauté. Réduction de 10 à 25 % annonçait la « Handelszeitung » dans son édition du 6 avril. Les grossistes ont depuis nuancé. Pas de liberté des prix, mais des baisses. Trois francs sur les grands disques. Quant aux petits disques, ils seront rendus meilleur marché au point de tuer, espère-t-on, le marché noir.

Les grossistes ont deux atouts qui leur permettent d'espérer qu'ils continueront à tenir le marché.

— la difficulté pour le marché noir d'obtenir certaines marques, notamment celles qui diffusent de grandes interprétations classiques.

— et surtout le fait que le marché noir qui prospère à Genève est pratiquement inconnu en Suisse allemande, si bien que des chaînes importantes de grands magasins n'ont pas de raison de faire sauter totalement les prix. Genève serait une sorte de cas particulier; Genève ne ferait pas la loi en Suisse.

A Genève même, les Epis d'Or (le grand magasin Coop) ont récemment introduit la ristourne sur les disques, bravant les décisions du Cartel. Seront-ils boycottés ? De toute façon, les Epis d'Or ont à subir la concurrence du marché du disque au rabais si actif au bord du Rhône.

La partie est importante. Le disque, ce moyen de culture essentiel, sera-t-il bientôt en Suisse le meilleur marché possible ? Le cartel a su opérer une retraite élastique, il a quelque peu lâché les prix, mais il est toujours debout.

La question directe

Nous avons reçu d'un lecteur les lignes suivantes :

Berne, le 15 avril 1967

Messieurs,

Au début de votre article « Trotski et l'unité de la gauche » dans D.P. 70 du 13 avril 1967, vous louez les émissions pré-électorales d'Europe 1, où de simples citoyens ont pu poser des questions délicates aux hommes politiques éminents. Vous ajoutez qu'en Suisse de telles confrontations directes seraient impossibles. A ce sujet je tiens à vous informer qu'une émission comparable à celle d'Europe 1 a eu lieu peu avant les élections cantonales zurichoises à la Télévision suisse allemande. Tous les candidats à l'exécutif zurichois se sont prêtés à cette expérience qui a d'ailleurs bien réussi. Tout laisse à croire que des émissions semblables auront lieu à la veille d'autres élections en Suisse.

Peter Abelin